REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2023
Application agréée E-legalite.com
22_DN-078-217800929-20230710-D2023_36-AI

BOUGIVAL

DECISION N°2023-36

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES POUR DES AMENGEMENTS DE SECURITE A PROXIMITE DE L'ECOLE MONET

Le Maire de la Ville de BOUGIVAL, Yvelines,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020-04 du Conseil municipal du 25 mai 2020 autorisant M. le Maire à « demander à tout organisme financeur, public ou privé, l'attribution de subventions au taux maximum, tant en investissement ou en fonctionnement »,

Considérant le projet prévu au budget 2023 d'acquérir et d'installer 2 coussins berlinois aux abords de l'école Claude Monet,

Considérant que le coût total de ces acquisitions s'élève à 5 200 € H.T.,

Considérant la possibilité d'obtenir des subventions au titre du dispositif « Produit des amendes de police »,

DECIDE

- **DE DEMANDER** une subvention au titre du dispositif d'aide « Produit des amendes de police »,
- **DE S'ENGAGER** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier de demande de subvention déposé auprès du Conseil Départemental des Yvelines,
- **DE S'ENGAGER** à financer l'opération de la façon suivante :
 - Conseil départemental : 4 160 € soit 80% du coût HT de l'opération
 - Ville : 1 040 € HT
- **DE DIRE** que la dépense est inscrite au budget primitif 2023
- **D'INDIQUER** que les membres du Conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion délibérante.

Fait à Bougival, le 10 juillet 2023

Le Maire,

Luc WATTELLE.

VILLE DE BOUGIVAL * 78380

MAIRIE DE BOUGIVAL
Tél : 01 30 78 25 80 — maire@ville-bougival.fr
126, rue du Maréchal Joffre 78380 Bougival
www.ville-bougival.fr